

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 MARS 2022

Le Conseil municipal s'est réuni sous la présidence du Maire, Jean-François ALUZE.

Etaient présents : Mmes FORTIN Hélène, LUTZ Elodie, et VACANTE Mireille. Mrs ALUZE Jean-François, BOURGEOIS Didier, LOUIS Michel, MOURON Bruno et VILLIER Michel.

Ont donné pouvoir : Mme DIAZZI Priscilia à Mme LUTZ Elodie, de Mme PRIEUR Julie à Mme FORTIN Hélène et de Mr LAROCHE Wilfried à Mr MOURON Bruno.

COMPTES ADMINISTRATIFS ET COMPTES DE GESTION 2021

Les conseillers, en l'absence de Mr Jean-François ALUZE, adoptent à l'unanimité les comptes de gestion établis par le Trésorier ainsi que les comptes administratifs suivants :

Budget général

Excédent de fonctionnement : 351 693,01 €

Déficit d'investissement : - 25 193,36 €

RAR en dépenses d'investissement : 28 711 €

Affectation du résultat : 53 904,36 € au compte 1068 (excédent de fonctionnement capitalisé), et 297 788,65 € au compte 002 (résultat de fonctionnement reporté).

Budget assainissement

Excédent de fonctionnement : 618,46 €

Excédent d'investissement : 78 298,46 €

Affectation du résultat : 618,46 € au compte 002 (excédent de fonctionnement reporté), et 78 298,46 € au compte 001 (Excédent d'investissement reporté).

Lotissement de la Fontaine

Déficit de fonctionnement : - 20 543,30 € affecté au compte 002 (Déficit de fonctionnement reporté)

Excédent d'investissement : 3 045,26 € affecté au compte 001 (Excédent d'investissement reporté).

QUESTIONS DIVERSES

Pylônes à la gare : Le Maire rappelle que deux projets sont en cours. Un projet SNCF lié à la seule sécurisation de la voie ferrée avec une antenne de 22 m qui serait placée Rue du Mesvrin.

Un deuxième projet à l'initiative de Tdf pour l'implantation d'un pylône de 30 m à proximité des bâtiments communaux de la gare pour permettre la couverture en téléphonie de la voie ferrée pour les clients SNCF et une couverture partielle de la Commune. Un opérateur s'est déjà positionné pour avoir un relais couverture 4G.

Un accord de principe a été donné à Tdf pour les études, sous réserve de rechercher un accord avec la SNCF pour l'implantation d'un seul pylône supportant les deux installations.

Le Maire fait part d'un nouveau projet éolien sur la commune qui sera présenté lors d'un prochain conseil.

Suite à une demande de location de salle des fêtes, les conseillers rappellent que le tarif « habitants de Broye » s'applique aux résidents (résidence principale ou secondaire) et non à l'ensemble des propriétaires.

Dans le cadre des Ballades d'été et du circuit qui sera organisé sur la Commune par l'Office de Tourisme du Grand Autunois Morvan, Mr Bruno MOURON a été nommé référent.

Les conseillers souhaitent avoir plus de précisions avant de souscrire au forfait annuel proposé par la SACEM réservé aux communes de moins de 2 000 habitants.

Afin de prévoir le remplacement prochain de la station d'épuration, les Conseillers demandent au Maire de faire une proposition d'achat de terrains à proximité de la ligne de chemin de fer au prix du terrain agricole.